



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
8 mars 2010

Français
Original : Anglais



**Séminaire sur la gestion écologiquement rationnelle des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone en réserve (décision XXI/2)**
Genève, 14 juin 2010

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture du séminaire.
2. Introduction.
3. Ampleur et étendue des réserves de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
4. Options possibles pour mobiliser les fonds disponibles pour la destruction de substances qui appauvrissent la couche d'ozone :
 - a) Activités entreprises par le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal pour donner suite aux décisions relatives au financement des activités de destruction;
 - b) Mobilisation de fonds pour les activités de destruction sur les marchés volontaires déjà établis;
 - c) Exposés d'entreprises commerciales actuellement engagées dans des activités de récupération ou de destruction, ou les deux;
 - d) Expérience de la mobilisation de fonds dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour déterminer l'étendue et l'emplacement des réserves de substances qui appauvrissent la couche d'ozone prêtes à être détruites;
 - e) Résumé des coprésidents sur les options examinées.
5. Options supplémentaires envisagées pour mobiliser des fonds :
 - a) Rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral sur la mobilisation de ressources sur les marchés du carbone et la mise au point de méthodes pour encourager la destruction, et les avantages y relatifs;
 - b) Possibilités de financer ou cofinancer des activités de destruction de substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans le cadre d'autres mécanismes de financement;
 - c) Création éventuelle d'un Fonds pour mobiliser des ressources additionnelles pour la destruction de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
6. Synthèse et prochaines étapes.
7. Clôture du séminaire.